

Le seul journal de langue française de l'Alberta. Depuis 1928

Vol. 21 No. 35 Edmonton, le vendredi 4 septembre 1987 16 pages 0.50

Ne manquez pas
l'éditorial de
Guy Lacombe

«Une lutte à trois niveaux»

page 4

• *L'affaire Bugnet*

UNE AUTRE MANCHE VICTORIEUSE

L'étape ultime: LA COUR SUPRÊME



De g. à d.: Me K. Chapman, Me G.B. Gawne, Madame Angéline Martel, principale porte-parole de l'Association Bugnet, Me Michelle Simpson et M. Jean-Claude Mahé appelant dans «l'affaire Bugnet» durant la conférence de presse au lendemain du jugement de la Cour d'appel

(Photo Le Franco)

Voir texte en page 3

• *Selon l'ACFA*

Le critère des nombres devient impossible à satisfaire

page 3

Subvention du «Nid-de-Corbeau»

Page 5

Synode sur les laïcs et Développement et Paix

Page 7

Publication de la politique sur l'usage du tabac dans la fonction publique

Le président du Conseil du Trésor, M. Robert de Cotret, a publié des détails sur les restrictions à l'usage du tabac que le gouvernement entend imposer à compter du 1er octobre 1987 ainsi que sur la façon dont ces restrictions seront appliquées dans les lieux de travail de la fonction publique. Ces renseignements se trouvent dans un énoncé de politique envoyé aux sous-chefs des ministères et organismes pour lesquels le Conseil du Trésor représente l'employeur.



La politique fait suite à l'annonce de M. de Cotret du 22 avril 1987, selon laquelle le gouvernement se proposait de bannir l'usage du tabac dans la fonction publique à compter du 1er janvier 1989 et, comme mesure de transition, d'en restreindre l'usage aux secteurs spécialement désignés à cette fin, dès le 1er octobre 1987.

Dès maintenant, les employés devront s'abstenir de fumer à tous les comptoirs de services, dans les salles d'attente, aux bureaux et aux guichets où l'on sert le public. Des panneaux d'interdiction de fumer permettront de reconnaître ces secteurs et de rappeler au public la politique anti-tabac.

Au cours de la période de transition de 15 mois qui commencera le 1er octobre 1987, il sra permis de fumer uniquement dans le secteur spécialement désignés à cette fin. Ceux-ci seront délimités par les barrières physiques existantes et seront ventilés par les systèmes déjà en place pour réduire au minimum le déplacement de la fumée vers les zones adjacentes. Aucune dépense additionnelle ne sera engagée pour l'installation de système de ventilation distincts au cours de cette période de transition.

Les ministères feront appel aux comités locaux de sécurité et d'hygiène, formés de représentants de l'employeur et des employés (syndicats), pour planifier la mise en oeuvre de cette politique.

Il sera interdit de fumer dans les bureaux privés et dans tous les secteurs généraux que les employés non-fumeurs doivent utiliser, dont les corridors, les salles de conférence, les ascenseurs, les toilettes et les véhicules fédéraux.

L'interdiction totale de fumer sur les lieux de travail entrera en vigueur le 1er janvier 1989.

La politique permet aux ministères de prendre des dispositions pour offrir des programmes de renoncement au tabac aux employés intéressés. Toutefois, les ministères ne recevront aucuns fonds additionnels à cette fin.

Les sous-chefs seront responsables de la mise en oeuvre de la politique, qui reconnaît que certains ministères ont à faire face à des situations particulières en raison de lieux de travail non conventionnels comme les prisons, les hôpitaux des anciens combattants, les navires, les postes isolés où un employé travaille seul et les centres d'hébergement résidentiels. Dans ces cas et sur recommandation des comités de sécurité et d'hygiène des ministères, les sous-chefs peuvent autoriser une dérogation à l'interdiction de fumer après avoir étudié le dossier avec soin.

Selon M. de Cotret, "La politique sur l'usage du tabac dans la fonction publique comprend tous les éléments qui garantissent le succès d'une politique de ce genre, c'est-à-dire: 1) un préavis suffisant: les employés auront en effet bénéficié de plus de 20 mois, de la date à laquelle le gouvernement a annoncé pour la première fois sont intention d'interdire de fumer jusqu'à celle à laquelle cette interdiction entrera en vigueur, à savoir le 1er janvier 1989; 2) l'intervention et la participation des employés lors de la planification des ententes provisoires; 3) l'appui et la participation de la haute direction et; 4) des possibilités de déroger à la politique là où il serait impossible ou non raisonnable de l'appliquer rigoureusement. Enfin, la politique prévoit des programmes de renoncement au tabac pour ceux et celles qui veulent cesser de fumer."

Examen du système d'avertissements météorologiques

OTTAWA - Le ministre fédéral de l'Environnement, Tom McMillan, a annoncé quelle serait la nature de l'examen dont feront l'objet les services d'avertissement météorologique fournis à Edmonton lors de la tornade dévastatrice du 31 juillet 1987. Le gouvernement de l'Alberta, la ville d'Edmonton, Protection civile Canada, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes ainsi que l'Association canadienne des directeurs de l'information en radio-télévision ont été invités à participer à cet examen.

L'équipe chargée de l'examen sera dirigée par M. Keith Hage, ancien directeur du département de météorologie de l'université de l'Alberta. M. Hage est reconnu pour ses travaux sur les tornades des Prairies. Trois aspects du système d'avertissements météorologiques seront étudiés:

* La météorologie, y compris les méthodes scientifiques et techniques utilisées au bureau météorologique;
* Les moyens de communication utilisés pour transmettre les avertissements au public;
* La connaissance par le public des mesures à prendre lorsqu'un avertissement est donné.

L'examen commencera en septembre et les résultats sont prévus d'ici la fin d'octobre.

«Nous devons, a déclaré le Ministre, tirer de ce désastre toutes les leçons possibles et voir à ce que toutes les mesures permettant de mieux avertir le public sont appliquées. Dans le cas des tornades, le processus d'avertissement est très important pour la sécurité du public, et chaque minute compte».

Le comité d'examen formulera des recommandations applicables non seulement en Alberta, mais à l'échelle du pays.

CADRE DE RÉFÉRENCE PROPOSÉ
EXAMEN DU SYSTÈME D'AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES EN PLACE LORS DE LA TORNADE QUI A FRAPPÉ EDMONTON LE 31 JUILLET 1987

But:
L'examen a pour but d'analyser le système d'avertissements météorologiques en place lors de la tornade qui a frappé Edmonton le 31 juillet 1987 et de recommander à cet effet des améliorations permettant d'avertir le public plus tôt et de façon plus efficace de l'existence de conditions météorologiques dangereuses.

Nature de l'examen:
L'examen portera sur trois éléments principaux du système d'avertissements météorologiques:

1) **Les aspects météorologiques:**
- Les conditions atmosphériques reliées à la tornade d'Edmonton;
- Les méthodes scientifiques et techniques utilisées pour prévoir les tornades ainsi que les services disponibles à cet effet;
- Le système d'alerte employé par le service météorologique d'Environnement Canada.

2) **Le réseau de communications** utilisé pour avertir le public:
- Le système Radio-Météo d'Environnement Canada;
- Le système d'appels téléphoniques aux organismes d'urgence, mis sur pied par Environnement Canada;
- Le rôle des agences de presse;
- Le rôle joué par les médias dans la diffusion des avertissements;
- D'autres systèmes d'alerte possibles, comme les sirènes, les indicatifs téléphoniques sonores, etc.

3) **Les aspects de l'information du public:**
- L'évaluation de la connaissance par le public des conditions météorologiques pouvant être dangereuses et des mesures que chacun devrait prendre pour se protéger;
- La connaissance par le public de la terminologie employée dans les avertissements météorologiques et de ce à quoi il doit être à l'écoute;
- Le caractère satisfaisant de l'information donnée au public ainsi que des programmes destinés à améliorer sa compréhension.

Processus d'examen
Un comité directeur sera chargé de conseiller M. Hage sur les particularités des sujets à étudier et d'examiner l'ébauche du rapport final.

Composition du comité:
Le Service de l'environnement atmosphérique d'Environnement Canada
Le ministère albertain des Services de sécurité du public
La ville d'Edmonton
Protection civile Canada
Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
L'Association canadienne des directeurs de l'information en radio-télévision

Délai:
L'équipe chargée de l'examen commencera ses travaux au cours de la première semaine de septembre et présentera son rapport final au plus tard à la fin d'octobre 1987.

Contribution financière du gouvernement du Canada concernant les langues officielles dans l'enseignement à l'Alberta en 1986-1987

OTTAWA - Les ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieure de l'Alberta, Mme Nancy J. Betkowski et M. David J. Russell, et le secrétaire d'État du Canada, M. David Crombie, ont annoncé que le gouvernement du Canada a versé en 1986-1987, **7 457 808$** à l'Alberta pour aider à défrayer les coûts supplémentaires liés à l'enseignement en français et à l'enseignement du français comme langue seconde.

Cette contribution a été accordée aux termes d'une entente bilatérale négociée entre le gouvernement fédéral et chacune des provinces et territoires, dans le cadre d'un protocole d'accord d'une durée de cinq ans (1983-1984 à 1987-1988).

En annonçant les arrangements relatifs au financement conjoint de ces programmes, les ministres se sont dits heureux de renouveler leur engagement vis-à-vis l'enseignement des langues officielles en Alberta et de démontrer ainsi leur esprit de coopération envers la réalisation d'objectifs communs.

Au terme de l'entente Canada - Alberta, l'aide financière est octroyée au titre des catégories suivantes:

Infrastructure

- Une contribution financière du gouvernement du Canada calculée selon le nombre d'inscriptions est apportée pour le maintient de services et de programmes visant l'enseignement en français et l'enseignement du français comme langue seconde.
- Dans le cadre de cette catégorie, l'Alberta a reçu en 1986-1987 une contribution totale de **4 791 587$**.

Élaboration et développement de programmes

- Dans le cadre de cette catégorie, l'Alberta a reçu en 1986-1987 une contribution de **2 117 649$**.
- L'appui financier a été accordé pour des activités telles que, aux niveaux élémentaire et secondaire, l'expansion des programmes bilingues, des programmes d'immersion et des programmes d'enseignement en français, y compris ceux offerts par les deux écoles françaises à Edmonton et à Calgary, ainsi que l'élaboration du matériel didactique pour tous les programmes; au niveau postsecondaire, pour les cours d'éducation aux adultes, le Centre de l'éducation permanente de la Faculté Saint-Jean, le développement de programmes d'études à la Faculté Saint-Jean, ainsi que l'aménagement, la réparation et l'amélioration des centres de formation linguistique.

Formation et perfectionnement des enseignants

- Dans le cadre de cette catégorie, l'Alberta a reçu en 1986-1987 une contribution de **211 672$**.
- Le gouvernement du Canada a remboursé à la province le coût total des bourses accordées aux enseignants pour leur permettre de participer à des cours, des ateliers ou des stages de perfectionnement concernant l'enseignement du français/langue première ou langue seconde. En 1986-1987, 252 bourses ont été accordées à des enseignants.

Appui aux étudiants

- Dans le cadre de cette catégorie, l'Alberta a reçu en 1986-1987 une contribution de **336 900$**.
- Des bourses sont octroyées aux étudiants anglophones du niveau postsecondaire qui désirent poursuivre leurs études dans leur langue seconde, et aux étudiants francophones pour leur permettre de poursuivre leurs études dans leur langue maternelle. En 1986-1937, 360 bourses ont été accordées à cet effet.

• L'affaire Bugnet

Une autre manche victorieuse, l'étape ultime: LA COUR SUPRÊME

PIERRE BRAULT

EDMONTON - C'est dans un jugement écrit de 62 pages que le juge Keraus a rendu son verdict dans ce qui est désormais connu comme «l'affaire Bugnet».

Ce jugement vient confirmer le droit de la minorité francophone au contrôle exclusif de son système d'éducation, tel qu'énoncé par l'article 23 de la Charte des droits et libertés.



Angeline Martel



Me Michelle Simpson

La Cour d'appel se refuse toutefois d'identifier ou de suggérer au gouvernement albertain des stratégies de mise en vigueur des droits linguistiques et éducationnels des Franco-Albertains.

Angéline Martel l'une des porte-parole de l'Association Bugnet et aussi l'une des appelantes dans le cas, a déclaré au cours de la conférence de presse, tenue le 27 août dernier que l'Association Bugnet est heureuse de la conclusion du juge Keraus à savoir que les arguments qu'elle a apportés ont précisé l'interprétation de la l'article 23 de la Charte.

Dans son jugement écrit, le juge Keraus dit: «J'accepte l'argument des appelants que la meilleure manière de prévenir l'assimilation est de donner le contrôle exclusif à ce groupe. Toute diminution de ce pouvoir atténue le caractère unique de l'école et ouvre la porte à l'influence d'une majorité insensible si non hostile». (traduction libre)

À son point de vue la section 23 (3)(b) garantie aux étudiants, où le nombre le justifie, un système d'éducation (avec toute sa complexité et ses coûts) qui, non seulement offre la même qualité d'éducation que les autres systèmes, mais (is run) par le groupe minoritaire ou ses représentants.

Le juge Keraus reconnaît que les deux idées reflétées dans la section 23 sont d'offrir des droits forts aux groupes minoritaires pour prévenir l'assimilation et favorise la croissance des deux langues officielles partout au Canada et, en même temps, n'intervient pratiquement pas dans les lois provinciales régissant les maisons d'éducation. «Jusqu'à un certain point, ces idées entrent en conflit et j'en conclus donc que l'article 23 est un compromis».

Selon le jugement les appelants n'ont pas prouvé que le nombre d'étudiants à Edmonton peut fournir, à un coût raisonnable, un nouveau système égal à celui offert présentement. La Cour d'appel renverse donc la décision du juge Purvis qui reconnaissait que le nombre d'étudiants était suffisant.

Voilà un point qui déçoit amèrement l'Association Bugnet car elle maintient qu'elle a, au contraire, prouvé le point de «où le nombre le justifie» d'ailleurs reconnu par le juge Purvis.

Angéline Martel déclarait: «L'Association Bugnet croit que le jugement de la Cour d'appel s'avère très timide et qu'il s'inspire trop de compromis politiques. La minorité francophone albertaine voit ses droits réaffirmés mais, sans lignes directrices pour le gouvernement albertain, les négociations risquent de continuer à tourner en rond».

La Cour d'appel maintient la même ligne de conduite face au gouvernement provincial que celle préconisée par le juge Purvis. Ce dernier dans son jugement déclarait: «Les tribunaux n'ont pas à concevoir ou à proposer des manques pour atteindre les objectifs établis. Ils tentent de fournir des indications en interprétant la Charte, mais ils ne doivent pas intervenir indûment en imposant des moyens, en exerçant une supervision continue ou en se préoccupant de l'administration. Ils doivent limiter leur mandat à reconnaître et à dénoncer le non-respect des droits créés ou reconnus par la Charte».

Pour sa part l'Association Bugnet croit que les cours ont la responsabilité d'aider les minorités à contrebalancer «l'insensibilité sinon l'hostilité de la majorité».

Cette autre victoire juridique incite donc l'Association Bugnet à se rendre jusqu'à la Cour suprême du Canada, le point ultime de toute cette lettre juridique.

• Selon l'ACFA

Le critère des nombres devient impossible à satisfaire

PIERRE BRAULT

EDMONTON - Suite au jugement de la Cour d'appel dans «l'affaire Piquette» rendu public jeudi dernier, l'Association Canadienne-Française de l'Alberta (A.C.F.A.) a fait connaître sa réaction lundi après-midi lors d'une conférence de presse.



Georges Arès

Le président M. Georges A. Arès a déclaré: «Ce jugement doit être porté en Cour suprême du Canada, parce qu'il contient de sérieuses erreurs d'interprétation légale par rapport à la Charte. Si ces erreurs ne sont pas contestées, elle risquent d'empêcher la pleine application de l'article 23 en Alberta».

L'A.C.F.A. reproche elle aussi au jugement de laisser entière liberté au gouvernement provincial de légiférer et d'établir les modalités de la mise en oeuvre des droits des francophones. Elle lui reproche également d'imposer «aux parents le fardeau de prouver, en ce qui a trait à l'éducation en français et aux établissements de la minorité de langue officielle, l'existence d'un nombre suffisant d'enfants, la nécessité pédagogique d'établissements homogènes et la rentabilité de ces établissements». Selon l'A.C.F.A., en pratique, le critère des nombres tel que déterminé par ce jugement devient impossible à satisfaire.

M. Arès a aussi maintenu que dans ces circonstances, les Franco-Albertains devront à plusieurs reprises retourner devant les tribunaux, afin d'obtenir une mise en oeuvre juste et équitable de leurs droits scolaires en tant que citoyens canadiens à part entière.

«À moyen terme, disait M. Arès, cette situation mènera à une érosion du courage et de la bonne volonté des Franco-Albertains qui ont toujours cherché à se comporter comme des citoyens albertains et canadiens bien intégrés à leur milieu».

L'A.C.F.A. maintient aussi que la Cour d'appel a fait une sérieuse erreur de droit en renversant le jugement Purvis sur la question du nombre suffisant d'étudiants. Selon l'A.C.F.A., les droits enchâssés dans l'article 23 de la Charte, définis par des critères de langue et de nombre, sont des *droits inaliénables.* Elle trouve donc inacceptable par conséquent qu'on les soumettre en plus à des critères de coût, de rentabilité et de circonstances spécifiques pour en déterminer l'interprétation et l'application.

Comme elle l'a toujours soutenu, et encore plus aujourd'hui après ce verdict, «il devient impératif que le gouvernement de l'Alberta introduise une loi qui garantit, à tous les albertains protégés par l'article 23, le droit à l'instruction en français langue première et le droit à la gestion des établissements scolaires de la minorité.

Cela faisait dire au président M. Arès: «Il s'ensuit que le gouvernement doit établir des critères spécifiques qui serviront à déterminer quel est le nombre d'enfants qui justifie le droit à l'éducation française, ainsi qu'établir, en fonction des nombres, les modalités de gestion qui répondront le mieux aux besoins des différentes communautés». Et de plus comme toutes les autres provinces qui ont déjà fait cette démarche, le gouvernement albertain devra justifier les critères qu'il aura établis.

• Éducation en Alberta

L'Association de l'École Georges-et-Julia Bugnet et sa feuille de route

PIERRE BRAULT

EDMONTON - L'Association de l'École Georges-et-Julia Bugnet travaille depuis 1981 pour la reconnaissance légale, politique et sociale de l'éducation française en Alberta.

Le jugement Purvis rendu le 24 juillet 1985, fut historique dans le dossier de l'éducation en Alberta et le 26 août 1987 le jugement de la Cour d'appel de l'Alberta vient confirmer le droit de la minorité francophone au contrôle exclusif de son système d'éducation tel qu'énoncé par l'article 23 de la Charte des droits et libertés.

Mais que d'heures, de semaines, de mois, d'années pour en arriver aujourd'hui au point où la prochaine étape sera la Cour suprême du Canada.

Tout d'abord rappelons qu'en avril 1982, on organisait une rencontre avec le ministre de l'Éducation de l'Alberta David King, pour demander la création d'une école pour francophones selon l'article 23 de la Charte, c'est-à-dire école et système de gestion.

Puis en novembre et décembre de la même année, tel qu'avisé par le ministre David King, on soumet à la Commission des écoles catholiques d'Edmonton (ECSB) et à la Commission des écoles publiques d'Edmonton (EPSB) des demandes pour la création d'une école pour francophones.

En décembre 1982 et janvier 1983, refus des deux Commissions scolaires d'Edmonton d'établir l'école proposée. L'Association Bugnet a donc effectué un sondage pour déterminer un nombre suffisant d'étudiants pour la création de cette école.



En juin 1983, l'Honorable Serge Joyal, alors Secrétaire d'État accordait une subvention à l'Association Bugnet pour lui permettre de connaître l'interprétation des droits des Franco-Albertains.

En septembre 1983, on procédait à l'ouverture de la première école francophone de la Capitale, l'École Georges-et-Julia Bugnet. Puis en septembre 1984 une deuxième école voyait le jour, l'École Maurice Lavallée.

Du 15 au 19 avril 1985, l'Honorable juge S.S. Purvis de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta a entendu la requête de l'Association Bugnet et de trois parents: Jean-Claude Mahé, Angéline Martel et Paul Dubé.

Le 24 juillet 1985, le jugement dans la cause Bugnet est rendu. Il donne raison aux requérants sur le plan des principes, mais rejette la plupart des conclusions touchant les faits.

Les requérants se remettent donc au travail et le 20 août de la même année portent le jugement Purvis en appel.

Du 23 au 25 septembre 1986, la Cour d'appel de l'Alberta présidée par les Honorables juges Keraus, Moir et McClung entend les plaidoyers.

Et enfin le 26 août les trois juges font connaître leur verdict qui confirme le droit de la minorité francophone au contrôle exclusif de son système d'éducation.

Mais l'Association Bugnet entend aller jusqu'au bout pour obtenir, non seulement entière satisfaction, mais espère que la Cour suprême du Canada, si elle est favorable, donne des indications précises sur la manière d'appliquer ces principes reconnus au gouvernement de l'Alberta.

FRANCOPINION



par Guy Lacombe



UNE LUTTE À TROIS NIVEAUX


E jugement qu'a rendu la Cour d'appel de l'Alberta dans le cas Bugnet a de quoi réjouir les Franco-albertains. Ce jugement, en effet, leur reconnaît le droit de gérer leurs propres écoles.

Il y aurait de quoi organiser de grandes célébrations si cela voulait dire, dans le concret de la vie, que les Franco-albertains auront dorénavant leurs propres écoles et qu'ils seront enfin maîtres chez eux.

Mais, comme dit le proverbe, «il y a loin de la coupe aux lèvres».

Et oui, même avec un jugement comme celui-là, il y a loin du rêve à la réalité. Il y a toujours la fameuse clause «là où le nombre le justifie» qui fait que l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés demeure toujours, comme nous l'avons déjà dit, un «article indéfini»: il faudra inévitablement aller jusqu'en Cour suprême pour le définir. Dans la sitution actuelle, n'importe quel gouvernement provincial peut se réfugier derrière cette clause pour ne pas agir. Et aussi longtemps que le gouvernement provincial n'agira pas, ne nous attendons pas à voir beaucoup d'action dans les commissions scolaires. Ça, c'est bien connu!

Mais il n'en demeure pas moins qu'il faut voir dans ce jugement une victoire juridique. Et cela doit constituer un encouragement pour les parents et pour tous ceux et celles qui s'intéressent à l'avenir de la francophonie en Alberta.

Et Dieu sait s'ils ont besoin d'encouragement!

Car il y a la bataille politique qui doit se poursuivre et qui est loin d'être gagnée. À moins qu'on ne soit impliqué de près dans des négociations avec le ministère de l'Éducation de l'Alberta, il est difficile de se douter du courage et de la patience qu'il faut pour faire avancer ce dossier. C'est comme tirer une locomotive avec une bicyclette! Toutefois le jugement de la Cour d'appel devrait rendre ces négociations plus faciles.

Puis il y a la bataille de tranchée avec les francophones eux-mêmes, et c'est la plus importante! Ils sont nombreux ceux qui ont tout simplement démissionné, qui ont opté pour la solution facile de l'école d'immersion (il faut dire que la majorité des Franco-albertains n'ont pas encore saisi la différence entre une école française et une école d'immersion!) Il sont nombreux aussi ceux ne se rendent pas encore compte que ce faisant, ils privent leurs enfants d'un bien inestimable auquel ils ont pourtant droit. Après leur 12e année, ces jeunes quittent l'école avec une identité souvent mal assurée et une compétence en français qui, pour dire le moins, laisse à désirer.

N'est-il pas étrange de voir ces milliers de parents anglophones qui font de si grands efforts pour que leurs enfants apprennent le français alors que tellement des nôtres se contentent du minimum pour les leurs?

Une minorité, quelle qu'elle soit, ne peut pas survivre dans la médiocrité. Elle n'a pas le choix, elle doit viser à l'excellence: c'est une question de vie ou de mort. Si l'école d'immersion peut à juste titre être considérée comme une institution d'excellence pour les enfants anglophones, elle ne peut prétendre à ce titre pour les enfants francophones, pour la très bonne raison qu'elle n'est pas faite pour eux!

Ainsi donc pendant que des commandos continuent la bataille sur les plans juridique et politique (et ils ont droit à notre complète admiration), il est essentiel qu'à la base des groupes de parents continuent cette lutte tout aussi essentielle (et tout aussi difficile) de sensibilisation auprès des autres parents.

Car à quoi pourrait bien servir les grandes victoires juridiques ou politiques si, à la base, on n'a pas une population disposée à tirer avantage de ses droits?

G.L.

La pensée de la semaine...

«Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer».

- Guillaume d'Orange

Sans commentaires...



Lettres ouvertes

APPUI À LÉO PIQUETTE

Le 25 août 1987

Monsieur Léo Piquette
Député
303 Legislature Annex
Edmonton (Alberta)
T5K 2B6

Monsieur le député,

J'admire les efforts que vous manifestez pour la reconnaissance de la langue française en Alberta et, par la présente je tiens à vous exprimer tout mon appui.

Il est primordial qu'un député francophone puisse s'exprimer en français sur une question qui intéresse les francophones lors des débats à la législature albertaine.

La langue française étant l'une des deux langues officielles du Canada, il serait temps qu'on la respecte, ceci même en Alberta.

Veuillez agréer, monsieur Piquette, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Roland Péru
Président de l'Association Canadienne-Française de l'Alberta, Régionale de Fort McMurray

c.c. Hon. Don R Getty
Premier
Hon Norm Weiss
Minister of Recreation and Parks



Journal hebdomadaire publié le vendredi au service des francophones de l'Alberta depuis 1928. Les membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA.

APF HQ Association de la Presse francophone hors-Québec

Directeur-rédacteur: Pierre Brault
Éditorialiste: Guy Lacombe
Administration: Lucille Hachey
Photocomposition: Gaëtane C. Grenier
Graphisme & montage: Michel Raymond

Toute correspondance doit être adressée à:
Le Journal Franco-Albertain Ltée
#201, 10008 - 109 rue
Edmonton (Alberta) T5J 1M4
Tél.: (403) 423-5672

L'abonnement annuel coûte:
1 an : 15$ 2 ans: 25$
Enregistré comme courrier de 2e classe #1881

«Subvention du Nid-de-Corbeau»

Appui de plus en plus grand pour le paiement à l'agriculteur

PIERRE BRAULT

EDMONTON - L'industrie ferroviaire canadienne vit des heures très sombres avec cette grève de ses 48 000 cheminots à travers le pays. Si cette grève perdure, l'économie du Canada pourrait en subir les contrecoups et compromettre cette belle poussée à la hausse qu'elle effectuait lentement mais sûrement depuis quelque temps.

Il ne fait aucun doute qu'après le règlement de ce conflit, que le gouvernement Mulroney semble vouloir précipiter, les compagnies de chemins de fer reviendront inévitablement à la charge avec le fameux problème des tarifs de transport, surtout ceux du transport des céréales de l'Ouest.

Mais où en sommes-nous rendu avec la fameuse controverse sur le changement dans la méthode de paiement de la «subvention du Nid-de-Corbeau»?

Un rappel

On se souviendra que c'est en 1982 qu'a eu lieu le fameux débat visant à mettre fin au «taux du Nid-de-Corbeau» et que c'est l'Honorable Jean-Luc Pépin, alors ministre des Transports qui en a été le maître-d'oeuvre.

Il avait alors été décidé de verser directement le montant compensatoire aux compagnies de chemins de fer et que les producteurs de grain paieraient à l'avenir une part accrue du coût de transport ferroviaire des grains d'exportation.

On se souviendra également de la désormais célèbre Commission Gilson, qui a été la première, et plusieurs autres ont suivi, a estimé que la meilleure façon d'assurer le développement économique optimal de l'agriculture canadienne était de verser le montant compensatoire à l'agriculteur.

Groupe d'étude

L'Alberta a adopté une attitude favorable au changement de méthode de paiement, et que ce paiement soit effectué aux agriculteurs albertains.

Aussi en novembre 1986, le gouvernement de l'Alberta mettait-il sur pied un groupe d'étude sur la méthode de paiement dont le président est M. Hugh Planche.

Selon M. Planche, il devient important à ce stage-ci d'examiner attentivement cette décision et de déterminer si le versement du montant compensatoire aux producteurs plutôt qu'aux compagnies de chemins de fer est préférable dans l'immédiat et dans l'avenir pour les producteurs de grain de l'Alberta et de la Colombie-Britannique qui partagent le même intérêt pour cette question.

Et M. Planche continuait: «Les agriculteurs albertains doivent revoir la question pour plusieurs raisons, notamment: la part accrue des taux ferroviaires que paient les producteurs de grain en vertu de la formule de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest et la possibilité que nos deux principaux marchés d'exportation, la Russie et la Chine, nous deviennent moins accessibles à cause des subventions mondiales du prix du grain et parce que de nombreux pays en voie de développement exportent de plus en plus de grain. «Autrement dit, le Canada n'est plus le principal exportateur de grain et n'est plus seul dans la chasse aux bons clients».

Hypothèses

Selon M. Planche il devient important d'élaborer une stratégie visant à soutenir les revenus futurs des agriculteurs de l'Alberta et de la Colombie-Britannique et cela présuppose certaines hypothèses dont les trois principales sont: «Premièrement, déclare M. Planche, les problèmes à court terme résultant d'une modification du mode de paiement affectent les producteurs de grain, de sorte que des changements ne devront être apportés que si nous sommes sûrs qu'ils n'entraîneront pas une baisse des revenus agricoles». «Deuxièmement, à causse des différences dans l'équilibre entre les secteurs du grain et du bétail dans les autres provinces des prairies et en raison des plus grandes distances qui les séparent des ports de mer, il est peu probable qu'une solution nationale puisse se dégager à court terme».

«Troisièmement, il se produira vraisemblablement une résistance politique grandissante à toute augmentation de l'endettement du gouvernement en vue d'aider un secteur pour une période prolongée, à cause de la diminution de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial et de l'accroissement des déficits».

On ignore généralement que les consommateurs canadiens achètent autant de blé, d'avoine et d'orge que nous en exportons en Russie. En outre, les ventes intérieures assurent un marché de liquidité et absorbent rapidement les grains déclassés impropres à l'exportation. Ce marché intérieur, générateur d'emplois est malheureusement peu exploité, alors qu'ailleurs dans le monde on continue de l'encourager.

Autre théorie

M. Planche avance aussi la théorie suivante: Le coût et le rendement du système de transport du grain au Canada sont supportés par tous les contribuables, mais les améliorations au système pourraient être apportées par les expéditeurs de grains et les économies qui en résulteraient reviendraient à l'agriculture expéditeur. Et il ajoute: «Comme dans d'autres industries, aucun élément du système des transports et de la manutention ne devrait être aidé à moins qu'il n'apporte une contribution positive à l'ensemble».

Si les producteurs de grains pouvaient réaliser des économies de coûts en choisissant eux-mêmes le système de transport et de manutention le moins coûteux, ils pourraient et devraient être les seuls à décider quels silos, quels points d'expédition ou quels transporteurs doivent survivre.

Cette solution entraînerait non seulement des économies de coûts générales par la sélection du marché, mais elle constituerait un bien meilleur «chien de garde» de rendement du système ferroviaire que tout autre comité ou formule établi jusqu'à maintenant par le gouvernement.

Conclusion

Il existe un appui de plus en plus grand en faveur du paiement au producteur. Cela favorisera l'utilisation interne accrue du grain pour accroître la valeur des ventes agricoles de l'Alberta en transformant les grains provenant de la ferme et en renforçant l'industrie provinciale de la viande.

De plus, selon M. Planche, c'est un moyen d'assurer le transport du grain au meilleur coût possible depuis la ferme jusqu'au marché d'exportation et au marché intérieur.

«C'est également la meilleure façon de nous permettre de faire tout ce que nous pouvons, ajoutait-il, pour améliorer nos chances de nous assurer une part des futurs marchés mondiaux du grain».

• Natalie Tardif

Elle brise une marque provinciale de nage

PIERRE BRAULT

EDMONTON - On dit souvent que la valeur n'attend pas le nombre des années. On dit aussi dans le domaine du sport que les marques mondiales sont faites pour être abaissées.

Ces deux citations vont bien à la jeune et talentueuse nageuse francophone Natalie Tardif d'Edmonton.

En effet, comme représentante de la ville d'Edmonton aux championnats d'été de natation provinciale de l'Alberta dans la catégorie des filles de 11 et 12 ans, Natalie a établi une nouvelle marque provinciale en négociant le 50 mètres à la brasse en 39,17 secondes. Elle a réussi son exploit le 23 août dernier à «Alberta Summer Swimming Provincial Championship».

Et comme si ce n'était pas suffisant, notre jeune championne a mérité une médaille d'or en nage libre, deux médailles d'argent, l'une pour la nage sur le dos et l'autre pour les quatre nages.



Natalie Tardif: médaillé d'Or - brasse *record provincial; médaillé d'Or - nage libre; médaillé d'Argent - dos; médaillé d'Argent - 4 nages; Catégorie fille 11-12 ans; «Alberta Summer Swimming Provincial Championship»; représentante d'Edmonton

Lors de la remise des mérites, Natalie, en plus de ses nombreuses médailles, a reçu un certificat attestant de l'homologation de sa marque provinciale dans sa catégorie.

Ce succès a été atteint par Natalie au prix de nombreuses heures de pratique, sacrifiant souvent des loisirs avec des amis pour sa passion: la natation. Qui sait, peut-être avons-nous une nouvelle étoile olympique en la personne de Natalie Tardif.

Livre historique de St-Paul

On est à la recherche d'information

PIERRE BRAULT

EDMONTON - La Société du livre historique de St-Paul dont la présidente est Madame Cécile Bielech et le secrétaire-trésorier M. Jules Van Brabant sont à la recherche d'information de base, d'événements historiques qu'il serait intéressant d'inclure dans le livre historique de St-Paul (1896 à nos jours).

Vous aimeriez que le relevé historique de votre famille paraisse dans ce livre? Vous n'avez qu'à donner en 500 mots ou moins, en français ou en anglais les données suivantes: Date d'arrivée à St-Paul? D'où veniez-vous? Origine ethnique? Noms des membres de votre famille et leurs âges? Grands-parents, époux, épouse et enfants? Vos métiers ou professions? Lieux de résidence? Votre participation à la vie de votre communauté? Avez-vous été membre d'une association, d'un organisme? Quels sont vos passe-temps?

Y a-t-il des membres de votre famille qui ont participé aux guerres 1914-18 ou 1939-45? Ont-ils reçu des décorations? Écoles, collèges, université fréquentés? Prix ou décorations? etc., etc., ...

Il serait aussi intéressant d'y joindre deux photos (noir et blanc) en donnant une description de chaque photo.

Il est à noter que ce livre historique sera publié dans les deux langues, le français et l'anglais. Il serait donc souhaitable que votre texte soit dans les deux langues, si possible.

Il est bien entendu que si l'histoire de votre famille a déjà été publiée dans d'autres livres historiques des environs de St-Paul, elles ne pourront malheureusement pas l'être une autre fois dans celui de St-Paul. On ne veut pas faire de publication. La Société acceptera toutefois de faire référence à ces autres livres concernant votre famille, si vous en faites la demande.

Selon M. Van Brabant, il sera très important que tous les intéressés se mettent à l'oeuvre dès maintenant afin de remettre les données historiques dans le plus bref délai, la date limite étant le 30 juin 1988. Donc évitez des désappointements et à l'oeuvre.

On s'attend à ce que le livre se vende 50$ et M. Van Brabant a tenu à préciser que le coût de production du livre coûte près de 100$. Il faudra donc compter sur des octrois, bingos et dons pour réduire le coût de vente de 50%.

Pour de plus amples détails ou pour remettre vos données, vous pouvez rejoindre M. Jules Van Brabant à son bureau en composant le 645-4449, ou en écrivant à: C.P. 278, St-Paul (Alberta) T0A 3A0.

«Second souffle au Carrefour de Calgary»

MICHEL AUFFRAY

CALGARY - La librairie française, Le Carrefour de Calgary, est maintenant réaménagée dans son nouveau local au #306-902, 11e avenue sud-ouest, voisine du bureau régional de l'A.C.F.A. et de l'Alliance Française de Calgary. Le Carrefour se vit en mesure d'avoir à choisir un local plus central afin de pouvoir desservir la clientèle régionale plus efficacement. La librairie contient un choix assez général de littérature, aides pédagogiques, musique et cartes de souhaits. La libraire, Gisèle Marquis-Voyer tient à souligner que Le Carrefour va «essayer de répondre à tous les besoins en français dans le domaine du livre en particulier, mais aussi en musique, cartes, revues, aides pédagogiques, etc.».

Le Carrefour de Calgary est dirigé par un comité spécial composé de membres de l'A.C.F.A. Ce comité se rencontre une fois par mois ou plus souvent selon les besoins, afin de décider en collaboration avec la libraire, ce que la librairie doit offrir comme services et articles à sa clientèle.



Marthe Gendreau, présidente du comité du Carrefour et Gisèle Marquis-Voyer, libraire du Carrefour se font un plaisir d'offrir leurs services à une cliente.

Selon la Présidente du Comité Carrefour, Marthe Gendreau, «la création d'un comité s'est avérée nécessaire afin de donner à la librairie un «second souffle», après dix ans d'existence. Ce comité voit à l'organisation générale de la librairie (budget, publicité, etc.) de même qu'aux activités reliées au domaine du livre. Le mandat du Comité Carrefour cette année comprend, entre autres, le réaménagement de la librairie, le lancement du livre «Perce-Neige» d'Émile Neyron de Calgary en septembre ainsi que faire connaître le Carrefour à la population francophone de la région. Nous espérons qu'en concentrant les énergies d'un groupe de bénévoles, nous arriverons à de bons résultats.

Émile Neyron sera au Carrefour lors de la réouverture officielle du Carrefour qui aura lieu le 18 septembre. Il sera disponible pour signer cette oeuvre autobiographique à partir de 19h. On annonce une petite collation à cette occasion, qui est ouverte au public. Il (Émile Neyron) reviendra au Carrefour le 23 septembre de 16h à 18h pour la même fonction. Il se présentera aussi à l'Église Sainte-Famille le 27 septembre après la messe de 11h30.

Le nouveau bureau de l'A.C.F.A. régionale et Le Carrefour se voient placés au deuxième étage dans un bel édifice en briques rouges qui se trouve placé dans un quartier plutôt à la mode s'adonnant ainsi à un meilleur accès à leurs services. En plus de cette nouvelle location, l'atmosphère y est aussi fraîche et vivante, ce qui nous fait croire que les francophones et francophiles de Calgary y seront acceuillis avec enthousiasme.

Le synode sur les laïcs et Développement et Paix: deux sujets privilégiés à la prochaine assemblée plénière des évêques canadiens

OTTAWA - L'assemblée plénière annuelle de la Conférence des évêques catholiques du Canada (C.E.C.C.) aura lieu à Ottawa du 14 au 17 septembre prochain, quelques jours avant la visite de Jean-Paul II à Fort Simpson, le dimanche 20 septembre.

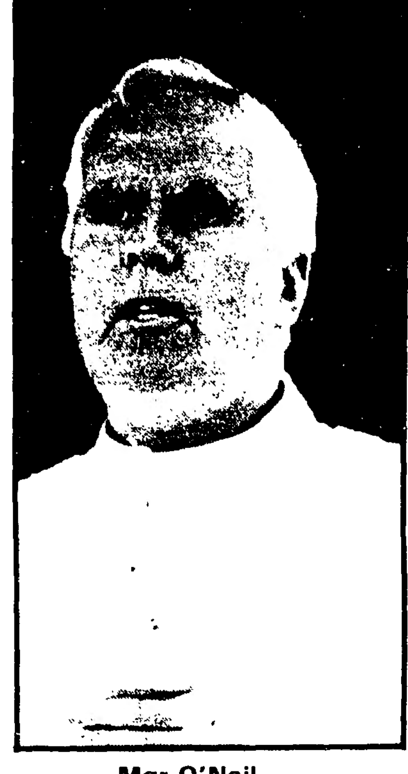
Lors de ces assises, deux sujets majeurs retiendront l'attention des 95 évêques présents soit le Synode d'octobre prochain sur les laïcs et le 20e anniversaire de fondation de Développement et Paix.

Le Synode sur les laïcs

En compagnie du Comité de préparation au Synode et de quelque vingt laïcs, hommes et femmes, choisis dans les quatre régions pastorales du Canada, les évêques feront le point sur la préparation canadienne au Synode, deux semaines avant son ouverture officielle à Rome. Une journée entière sera consacrée aux consultations et initiatives ayant précédé ce Synode, aux schémas d'interventions canadiennes devant y être présentées de même qu'aux suites qui seront apportées à cet événement d'Église ici même au Canada.

Développement et Paix

À l'occasion du 20e anniversaire de fondation de Développement et Paix, les évêques canadiens et une vingtaine de ses responsables feront le point sur cette organisation catholique canadienne pour le développement et la paix dans le Tiers monde. À cette occasion, le Président ou le Vice-président de la Conférence épiscopale du Brésil sera présent. Il fera un exposé sur les perspectives du Tiers monde en matière de développement. Il parlera aussi de la collaboration concrète de l'Église du Brésil avec Développement et Paix. À remarquer que Développement et Paix a été fondé par les évêques canadiens en 1967.



Mgr O'Neil

Élections à la C.E.C.C.

Cette rencontre nationale permettra aux évêques canadiens d'élire un nouveau Conseil permanent pour les deux prochaines années. Celui-ci sera cette fois sous la direction d'un président anglophone, selon le principe de l'alternance entre des présidents francophone et anglophone au sien de la Conférence. À cette occasion seront aussi choisis les évêques devant faire partie de la prochaine

Suite à la page 12



Nouveau Conseil d'administration à l'Association internationale francophone des aînés (A.I.F.A.)

QUÉBEC - Lors de l'Assemblée générale tenue à Ottawa, le 23 juin 1987, les membres de l'A.I.F.A. ont élu un nouveau conseil d'administration pour un mandat de deux ans.

Il s'agit de M. Laval Grondines (Québec), président, Mme Françoise G. Stanton (Québec), 1ère vice-présidente, M. Roland Jeanne (France), 2e vice-président, Mme Margot Hogue-Charlebois (Montréal), secrétaire, M. Claude Auger (Québec), trésorier.

Le Conseil est également composé des conseillers suivants: Mme Simone Bourdon (Montréal), Mme Gisèle Richard (Ottawa), Mme Jacqueline Collette (Moncton, Nouveau-Brunswick), Mme Jeanne Leblanc (Zenon Park, Saskatchewan), M. Jean Naudillon (Guadeloupe), M. Jean-Paul Lauzier (Floride), M. Joseph Fievet (Belgique) et M. Henri St-Laurent (New Jersey).

Cette Assemblée générale coïncidait avec le 2e Ralliement international francophone des aînés tenu à l'Unversité d'Ottawa du 19 au 24 juin 1987, lequel a réuni près de 400 participants aînés venus de France, de Belgique, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, des États-Unis, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du Québec, sous le thème «l'activité physique».



Les coopératives en 1986
ESTIMATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

OTTAWA - Selon les chiffres que vient de divulguer M. Charles Mayer, ministre chargé de la liaison avec le secteur des coopératives, la participation aux coopératives autres que les caisses populaires a atteint le chiffre sans précédent de trois millions de Canadiens.

«C'est une preuve du rôle grandissant des coopératives dans l'économie canadienne», de dire M. Mayer.

Préparées par le tout nouveau Secrétariat aux coopératives, les estimations préliminaires du chiffre d'affaires de 1986 sont fondées sur les revenus d'un quart des 3 500 associations coopératives actives. Cette portion représentait 80% du total des revenus de l'année précédente.

Ces chiffres provisoires montrent que les revenus du secteur des services ont progressé d'environ 6%, soit 50 millions de dollars, pour atteindre plus de 900 millions, principalement grâce à l'augmentation du chiffre d'affaires des associations liées au logement, au gaz naturel, aux garderies et aux entreprises funéraires. Les recettes tirées de la manutention des grains de l'Ouest sont revenues à un niveau plus normal, après la chute de l'année précédente due à la sécheresse.

L'actif des coopératives s'est accru de 7%, ou environ 400 millions de dollars, pour s'établir à 6,7 milliards. Les coopératives de mise en marché ont pu réaliser des bénéfices, car les stocks de grains ont augmenté par rapport aux volumes à la baisse des années précédentes.

L'actif des coopératives de services a également augmenté, surtout grâce aux associations liées au logement et au gaz naturel.

L'actif des coopératives de biens en gros et au détail a un peu reculé, parallèlement au chiffre d'affaires.

Le volume d'affaires total des coopératives au Canada a reculé de 6% en 1986, pour se chiffrer à 13,6 milliards de dollars.

Les ventes de produits agricoles ont régressé d'environ 10%, soit 800 millions de dollars, pour s'établir à 7,3 milliards. Cette baisse dépend principalement de la chute de la valeur marchande en dollars des céréales et des oléagineux, qui reflète la détérioration des cours assortie d'une croissance soutenue de la production.

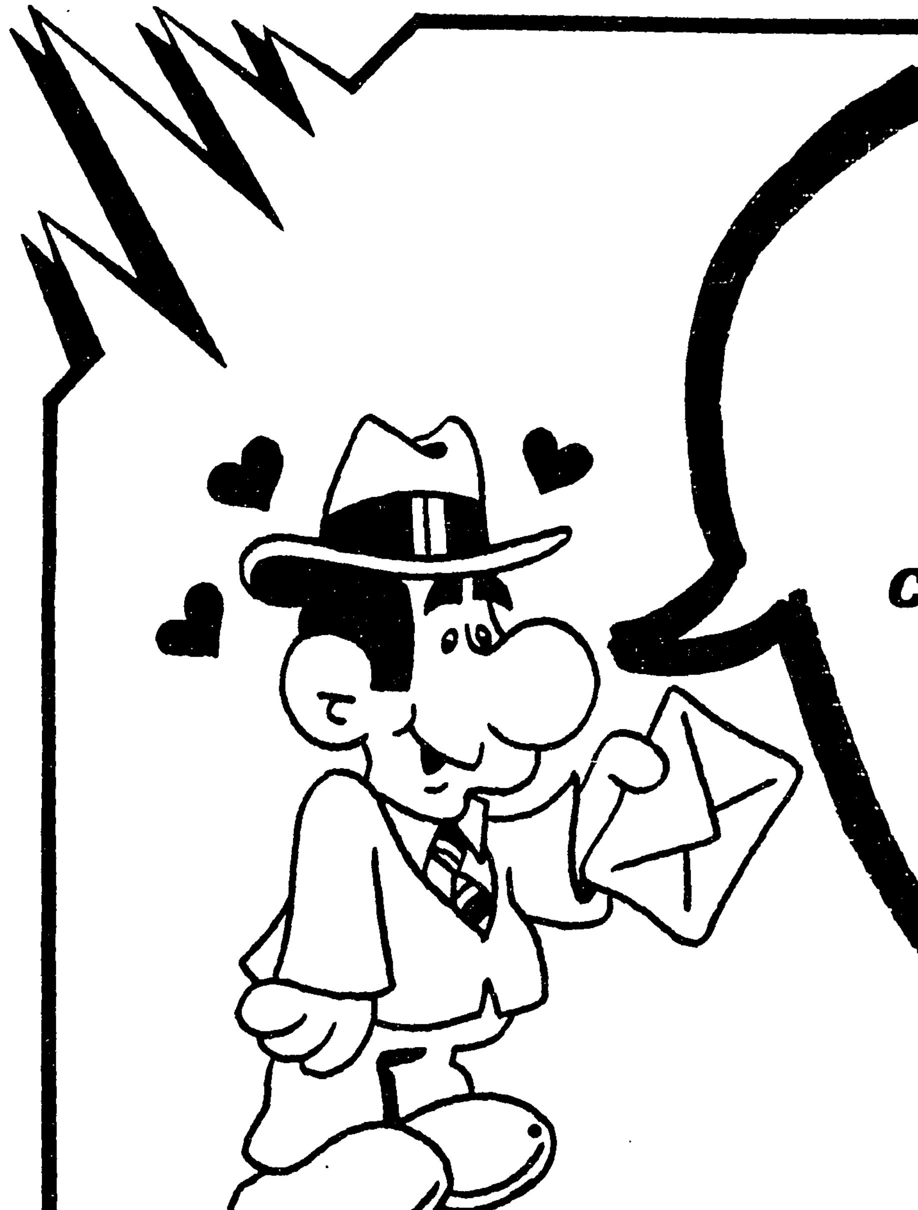
Les ventes de bovins, de porcins et de miel par les coopératives ont aussi diminué, alors que les revenus tirés de la vente des fruits ont considérablement augmenté et que les recettes engendrées par le poisson ont progressé de près de 50%, grâce à de très bonnes conditions de mise en marché et à une forte expansion de l'industrie de la transformation du poisson au Québec.

Les ventes en gros et au détail ont diminué de 2%, ou 100 millions de dollars, pour se chiffrer à 5,1 milliards. Les ventes de biens de consommation ont augmenté de près de 2%, alors que les ventes d'aliments du bétail, d'engrais et de produits chimiques ont été à l'origine d'un recul de 4% des ventes au détail.

La baisse des prix du pétrole a entraîné une réduction du produit des ventes, alors que le volume des ventes de matériaux de construction reculait pour la quatrième année d'affilée. Les revenus tirés de la machinerie agricole ont connu une reprise surprenante après quatre années de baisse.

Le Secrétariat aux coopératives publiera le printemps prochain, dans le document intitulé La coopération au Canada 1986, les chiffres définitifs établis à partir des revenus de toutes les coopératives.

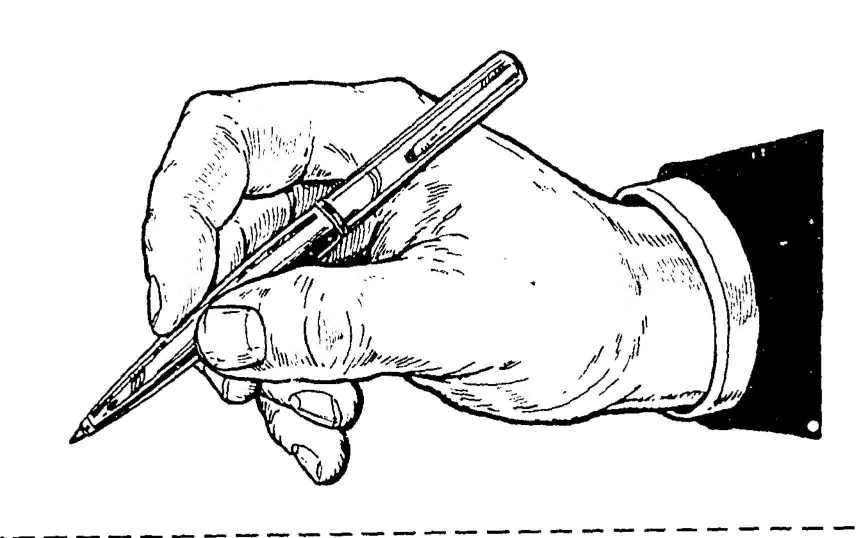
Je déménage!
Je vais faire mon
changement d'adresse
IMMÉDIATEMENT
car, je ne veux pas manquer
aucune édition de
mon hebdo
LE FRANCO



et je retourne mon coupon à:



10008, 109e Rue
Edmonton (Alberta)
T5J 1M4



Ancienne adresse

Nom: ______________________

Adresse: ______________________

____

Ville: __________ Province: __________

Code postal: ______________________

____

Nouvelle adresse

Nom: ______________________

Adresse: ______________________

____

Ville: __________ Province: __________

Code postal: ______________________

à compter du: ______________________



UNE LECTURE DONT
ON NE PEUT SE PASSER!

• Le TFE

Une 19e saison le 16 octobre et une 9e pour Pierre Bokor

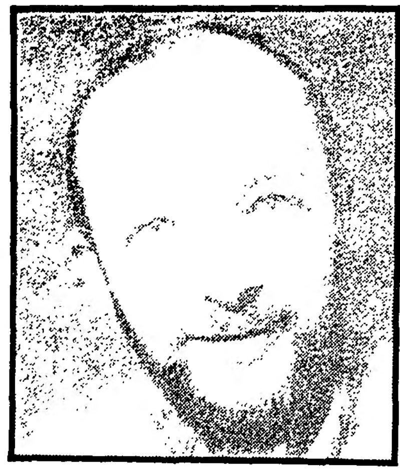
PIERRE BRAULT

EDMONTON - Les amateurs de théâtre de la capitale albertaine et les habitués du Théâtre Français d'Edmonton se voient offrir par le directeur artistique Pierre Bokor, «une saison tout à fait spéciale».

En effet, à l'occasion de la 19e saison de cette troupe de théâtre et de la 9e de M. Bokor à la direction artistique, ce dernier présentera au cours de cette saison, qui débutera le 16 octobre, 5 pièces dont «Le Bourgeois Gentleman» d'Antonine Maillet. Cette dernière sera d'ailleurs à Edmonton lors de la première.

Cette pièce en deux actes mettra en vedette: René Aubin, Thérèse Dallaire, Adèle Fontaine, Gérard Guénette et quatre autres comédiens.

Le TFE ne voulant pas être en reste avec la fièvre des olympiques d'hiver de Calgary en 1988, présentera «La vie après le hockey», comédie en deux actes de Kenneth Brown dont l'adaptation française est de Michel Garneau. Cette pièce mettra en vedette André Roy, qui a déjà été une étoile du hockey dans l'Ouest et qui a troqué ses patins et son goût du jeu pour celui du théâtre. La première de cette comédie aura lieu le 4 décembre.


Pierre Bokor

«La Belle au bois dormant», conte magique, magnifique, féérique d'après l'oeuvre de Charles Perrault, adaptation de Pierre Bokor sera présenté à toute la famille à compter du 12 février avec matinées spéciales à 13h.

Cette première mondiale, musique originale d'Adrian Enesco, chansons de Guy Pariseau et scénographie de Witold Kurpinski, permettra de revivre ce magnifique conte de Perrault, plein de beauté, de douceur.

Et ce n'est pas fini. À compter du 30 mars, spectacle surprise! Le Théâtre sans frontières de France se produira à Edmonton dans une création mondiale intitulée «Ne plus mourir tout entier» de Jacques Bruyas, mise en scène par Jaromir Knittl. Cette oeuvre dramatique en 3 actes et 13 tableaux a été écrite sur commande et est principalement destinée à tous les amoureux des salles obscures, là où les caresses et soupirs restent anonymes.



Enfin c'est la comédienne Nicole Mallet et sept autres comédiens qui prendront la relève à compter du 6 mai avec un vaudeville policier en 3 actes «La Perruche et le Poulet», de Robert Thomas. Cette comédie clôturera la saison du TFE sur une note drôle et plein de suspense.

Voilà déjà, avec ces cinq spectacles, un moyen fort agréable de meubler ses temps libres et de voir venir l'hiver avec optimisme.

Le directeur artistique M. Bokor en sera donc à sa dernière saison avec le TFE, comme metteur en scène en résidence. À ce sujet il déclarait: «J'estime que je suis arrivé à une «vitesse de croisière» que me serait difficile à dépasser. Mais le théâtre, je suis persuadé, continuera de grandir et de s'épanouir pour notre bonheur à tous - franco-albertains».

Selon M. Bokor, les spectacles choisis sont des meilleurs et il veut faire de son mieux pour être à la hauteur des comédiens, des techniciens, des artisans du TFE, afin de rendre cette 19e saison inoubliable.

Le Comité Exécutif du TFE présidé par M. Edmond Levasseur aura donc à se mettre à la recheche d'un nouveau directeur artistique pour sa 20e saison, ce qui ne sera sûrement pas une tâche facile.

Le Comité du Sénat ferme ses portes à la recherche pharmaceutique

OTTAWA - Le ministre fédéral de la Consommation et des Corporations, M. Harvie Andre, a réagi vivement aux modifications que propose d'apporter le Sénat au projet de loi C-22, loi modifiant la Loi sur les brevets.

«En dépit de toutes les révisions et de toutes les discussions, les modifications proposées ne sont qu'un vieux projet remanié qui a été étudié à fond et déclaré inadéquat», a dit M. Andre. «Elles seraient désastreuses pour les consommateurs et les chercheurs canadiens».

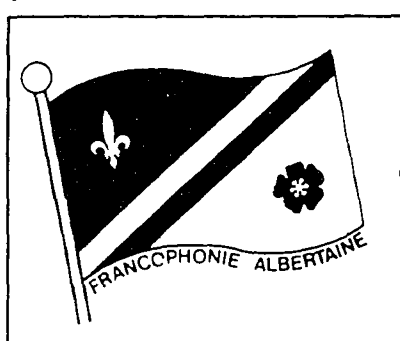
Le Ministre trouve déplorable, qu'en plus de l'augmentation du prix des médicaments en vertu des amendements proposés par le Sénat, la recherche et le développement seront encore relégués au second plan au Canada. Une diminution de la recherche au Canada réduit les chances de découvertes par des scientifiques canadiens, de connaissances et d'expériences de première main avec les médicaments dominants.

M. Andre a indiqué que le projet de loi C-22 entraînerait des investissements pour la recherche de l'ordre de 1,4 milliard de dollars et la création de 3 000 nouveaux emplois, comparativement à une somme maximale de 250 millions de dollars et de 200 à 400 emplois que les propositions du Comité du Sénat procureraient.

Les modification du Comité occasionneront une augmentation du prix des médicaments grâce à une triple hausse des redevances payées par les fabricants de produits génériques et à l'abolition du Conseil d'examen du prix des médicaments, gardien du prix proposé des médicaments au Canada.

Le projet de loi C-22 stimule la fabrication de produits chimiques au Canada. Si les propositions du Sénat étaient adoptées, des centaines d'emplois seraient en jeu à cause du maintien de l'importation des produits chimiques.

«Il est en effet navrant que le Comité ignore l'équilibre délicat qui est le fondement même du projet de loi C-22», a conclu M. Andre.



Il y a plein d'activités francophones. Y participez-vous?



ERRATUM

Dans l'édition du 7 août, nous avons publié la photo de deux beaux enfants, mais malheureusement à cause de circonstances hors de notre contrôle et celui des Archives provinciales les renseignements fournis étaient erronés. Nous nous excusons auprès des personnes qui sont concernées par cette photo.

On aurait dû lire: Rose-Marie et Georges St-Louis, les enfants d'Hermas St-Louis et Olivine Chevigny. Rose-Marie est née en 1911 et Georges en 1909. Cette famille est originaire de Morinville, Alberta.

Claude Roberto

À l'horaire cette semaine

Samedi 5 septembre

17h00 **Génie en herbe**
17h30 **Baseball des Expos:** À Atlanta, les Expos de Montréal visitent les Bravesé
20h00 **Le Téléjournal**
20h20 **Les nouvelles du sport**
20h35 **Semaine parlementaire à Ottawa**
21h05 **Univers inconnus**
21h35 **D'hier à demain**
22h30 **Nos espoirs 88:** Ski de fond
22h35 Télé-sélection: **La Poule mouillée.** Drame réalisé par Dick Lowry. Avec Kenny Rogers et Fredric Lehme. À la mort de son père, un jeune homme promet de ne jamais aller se battre. En 1941, le Japon attaque Pearl Harbour et le jeune pacifiste refuse de s'enrôler (Amér. 81)

Dimanche 6 septembre

17h00 **Second Regard**
18h00 **Le Téléjournal**
18h02 **Science-Réalité**
18h30 **Le sens des affaires**
19h00 **L'Autobus du Showbusiness** (Début). Spectacle de variétés animé par Jean-Pierre Ferland.
20h00 **Le Téléjournal**
20h30 **Les Beaux dimanches: Les Grands Esprits.** Avec l'hôte (Edgar Fruitier), Néron (Robert Lepage), Charlotte Bronte (Josée Cusson), Emily Bronte (Lise Roy) et Louis-Joseph Papineau (Guy Thauvette) (1ère de 2).
21h30 **Les Beaux Dimanches: La Commission «Je me souviens»**
22h15 **Les Beaux Dimanches: Wozzeck, réflexion sur l'opéra.**
23h30 **Les nouvelles du sport**
23h45 **Grand Prix de Formule I:** Course automobile enregistrée en Italie

Lundi 7 septembre

17h00 D'une série à l'autre. **Pavillons lointains.** (4e de 6). Malgré son amour pour Ashton, la princesse Anjuli devient l'épouse du cruel Rana de Bhitor, et cela pour obéir aux coutumes. Le coeur brisé, Ahston assiste aux cérémonies nuptiales avant de regagner son régiment.
18h00 **Le Téléjournal**
18h05 **La vie secrète des animaux**
18h30 **Picnic TV.** Documentaire qui décrit les applications du vidéo-électronique.
19h00 **Rachel et Réjean Inc.** (début) Les bandes maîtresses du disque devant marquer le retour de Gloria Glamour (Claude Gasse) ont été volées. Le fameux tandem de détectives de l'agence Rachel et Réjean Inc. (Isabelle Vincent et Lionel Villeneuve) enquête.
19h30 **Insolences d'une caméra**
20h00 **Des Dames de coeur.** (début) Nous connaîtrons le dénouement des drames qui ont secoué les familles Trudel et Belleau.
21h00 La Loi de Los Angeles
22h00 **Le Téléjournal**
22h25 **Le Point**
23h00 **Au jour le jour.** Reprise de l'émission diffusée à 13h15

Mardi 8 septembre

17h00 D'une série à l'autre. **Pavillons lointains** (5e de 6). Les autorités britanniques installent une mission militaire en Afghanistan. En désaccord avec cette politique, Ashton donne sa démission, tout en acceptant d'agir en tant qu'agent d'informationé
18h00 **Ce soir**
18h30 **Les fêtes du 75e Anniversaire à Rivière-la-Paix.** Avec Marie Beaupré, directrice de la Société historique de Smoky River, d'Armand Cloutier, directeur des Fêtes du 75e, de Marie-Rose Dandurant, une pionnière âgée de 95 ans et de Mgr Légaré, évêque de Grouard-McLennan
19h00 **Escalade.** Jeu
20h00 **Tendances.** Documentaires illustrant diverses tendances de la culture des jeunes à Montréal, et ce, à travers une succession de vidéoclips.
20h30 **Le Parc des Braves** Pierre-Paul (Ghyslain Tremblay) rentre chez lui comme si de rien n'était malgré tous les événements des dernières semaines. Une surprise l'attend.
21h00 Dallas. **L'oeil de L'actionnaire.** Ellie revient sur sa décision d'épouser Clayton. Lucie s'intéresse de plus en plus au jeune Peter. Sue Ellen est troublée.
22h00 **Le Téléjournal**
22h25 **Le Point**
23h00 Cinéma. **Une vie de chien.** Comédie réalisée et interprétée par Charlie Chaplin (Amér. 18) (muet) **Charlot, soldat.** Comédie réalisée et interprétée par Charlie Chaplin. (Amér. 18) (muet) **La classe oisive.** Comédie réalisée et interprétée par Charlie Chaplin. (Amér. 21) (muet)

Mercredi 9 septembre

17h00 D'une série à l'autre. **Pavillons lointains** (dern. de 6) Après avoir accompli ses derniers devoirs envers le Corps des Guides, Ashton retourne à Nardan et apprend que le Rana de Bhitor est à l'article de la mort.
18h00 **Ce soir**
18h30 Le Robinson suisse
19h00 **Star d'un soir** Invités cette semaine: Christine Chartrand, Claude Blanchard et Suzanne Gauthier.
20h00 **Joshua, hier et aujourd'hui** (2e de 4) Installé à Londres dans les années 50, Joshua bâtit avec succès sa carrière d'écrivain et fait la connaissance de Pauline qu'il épouse.
21h00 **Actuel** Au programme cette semaine: Le transport des matières dangereuses à Montréal - Un chef de police hors de l'ordinaire - Les prothèses sportives - Le retour des grands mariages chez ies Québecois francophones.
22h00 **Le Téléjournal**
22h25 **Le Point**
23h00 Cinéma: **Les Indésirables.** Comédie dramatique réalisée par Stuart Rosenberg. Avec Paul Newman, Lee Marvin et Strother Martin. Un jeune éleveur de bétail accepte de se rendre au Mexique afin d'y acquérir des bêtes pour le compte d'un affairiste (Amér. 72)

Jeudi 10 septembre 1987

17h00 D'une série à l'autre. **Marco Polo (1ère de 10).** Récit historique avec Ken Marshall, Anne Bancroft, Georgia Slowe et R. Cuciola.
18h00 **Ce soir**
18h30 **Mamowapik.** C'est un camp au cours duquel les scouts et guides francophones de l'Alberta ont pu vivre une aventure culturelle et historique tout en préparant une création collective relatant l'arrivée des missionnaires et des pionniers à la Mission de Lac La Biche.
19h00 **Les Aventuriers du risque.** Documentaire sur l'exécution de scènes dangereuses au cinéma. (dern. de 2)
19h30 **Bonjour Docteur** Philippe (Raymond Bouchard) discute avec son père Léopold (Paul Hébert) du choix de sa fille Catherine (Patricia Tulasne) d'aller travailler en Afrique.
20h00 **Le Nord et le Sud (Deuxième époque)** (2e de 6) La guerre civile prend de l'ampleur et, au Nord comme au Sud, on est forcé d'admettre que le conflit pourrait être plus long que prévu.
22h00 **Le Téléjournal**
22h25 **Le Point**
23h00 Cinéma: **Scorpio.** Drame d'espionnage réalisé par Michael Winner. Avec Burt Lancaster, Alain Delon et Paul Scofield. Après une mission en France, un agent de la CIA revient à Washington avec son assistant. Son supérieur le soupçonne d'agir en agent double pour le compte des Soviétiques. Il charge donc l'assistant de l'éliminer (Amér. 72)

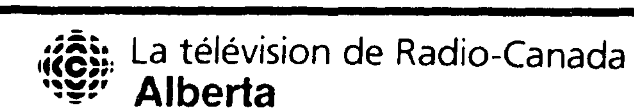
11 septembre 1987

17h00 D'une série à l'autre. **Marco Polo** (2e de 10)
18h00 **Ce Soir**
18h30 Le temps passé: Le coq du clocher
19h00 **Le Temps d'une paix**
19h30 **La Cour en direct**
20h00 Les grands films: **Malice au pays des merveilles.** Biographie réalisée par Gus Trikonis. Avec Elizabeth Taylor et Jane Alexander. Louella Parsons et Hedda Hopper sont les deux plus redoutables et célèbres commères d'Hollywood. Un seul de leurs potins à propos d'un film ou d'un acteur peut faire la différence entre la gloire et la disgrâce (Amér. 83)
22h00 **Le Téléjournal**
22h25 **Le Point**
23h00 **Nos espoirs 88**
23h05 Cinéma: **Tom Horn...sa véritable histoire.** Western réalisé par William Wiard Avec Steve McQueen et Linda Evans. Un ancien héros de la conquête de l'Ouest américain, engagé par une association d'éleveurs pour les aider à traquer des voleurs de bestiaux, se fait faussement accuser de meurtre (Amér. 80)



Ne manquez pas les aventures de «Rachel et Réjean Inc.» le lundi à 19h.

Tout prêt...Tout près



Synode...

(suite de la page 7)

Équipe pastorale et des diverses Commissions épiscopales.

Groupe de travail sur la prospective de la C.E.C.C.

Au cours de la dernière année, un groupe de huit évêques se sont penchés sur les besoins pastoraux, structurels et financiers de la C.E.C.C. Ceux-ci feront rapport de leurs activités à tous les évêques réunis en assemblée plénière.

Rapports divers

L'assemblée plénière est toujours l'occasion d'informer les évêques sur une variété de sujets. Dans ce contexte, ils prendront connaissance des rapports suivants:
- rapport de l'Équipe pastorale
- rapport des Commissions épiscopales
- rapport des quatre régions pastorales du Canada
- rapport des évêques membres du Conseil national de Développement et Paix
- rapport du Comité conjoint C.E.C.C./C.R.C. (Conférence religieuse canadienne)
- rapport du Tribunal d'appel du Canada
- et rapport du Président de la C.E.C.C.

Questions financières

Les cotrésoriers de la C.E.C.C. présenteront les états financiers de 1986 de même que les prévisions budgétaires pour 1988.

Code de droit canonique

Les évêques se pencheront sur certains projets de décrets relatifs au droit canonique.

Réunions des secteurs français et anglais

Les évêques de chaque secteur prendront connaissance de raports et aborderont quelques questions relatives aux communications sociales, à l'éducation chrétienne et à la liturgie.

Visite d'évêques cubains

Pour la première fois, quatre évêques cubains rendront visite aux évêques canadiens réunis en assemblée plénière. On se souviendra qu'un délégation canadienne se rendait à Cuba en novembre 1986.

Millénaire du christianisme en Ukraine

Mgr Maxim Hermaniuk, métropolite des Ukrainiens catholiques du Canada, parlera brièvement de ce millénaire du christianisme en Ukraine.

Année mariale

En vue de souligner l'année mariale, les évêques canadiens vont célébrer l'Eucharistie à l'église Notre-Dame de Lourdes, à Vanier, le mardi soir 15 septembre à 18 heures. Le thème de la célébration sera: «Marie, image de l'Église et des pauvres». De plus, tous les matins de la semaine, Marie sera le thème central de la prière des évêques.

Assurance-chômage: une gain important pour les femmes collaboratrices

ST-HUBERT, (Québec) - Le 21 juillet dernier, le juge Fraser, d'un tribunal fédéral indépendant des droits de la personne, rendait un jugement en faveur de trois femmes qui s'étaient vues préalablement retirer leur droit à l'assurance-chômage parce qu'elles travaillent pour le compte de leur mari.

L'Association des femmes collaboratrices (ADFC) considère que suite à une telle décision juridique la Commission de l'Emploi et de l'Immigration (C.E.I.C.) ne peut plus reculer l'échéance d'un accès étendu à l'assurance-chômage pour toutes les femmes qui travaillent dans l'entreprise du conjoint.

Cette restriction discriminatoire au droit à l'assurance-chômage avait été dénoncée tour à tour par le rapport Boyer sur les droits àl'égalité (1985), le rapport Forget sur l'assurance-chômage (1986) et enfin par le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration au printemps dernier. L'ADFC, pour sa part, a multiplié ses interventions pour que cette situation soit corrigée.

La C.E.I.C. peut toujours en appeler de cette décision du juge Fraser, mais il semble qu'on ferait alors face à un cas de mauvaise volonté politique de la part du ministère concerné. Il est temps que les quelque 500 000 collaboratrices canadiennes aient accès au régime de l'assurance-chômage.

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit, Toi qui éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde, envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue, même si cela pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue. Au bas, mettre les initiales de la personne exaucée). I.H.B.

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit, Toi qui éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde, envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue, même si cela pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue. Au bas, mettre les initiales de la personne exaucée). M.B.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Ouverture du centre principal de la presse le 1er février

CALGARY - Le Conseil d'administration d'OCO'88 a annoncé qu'il avait mené à bien les négociations en vue de l'emménagement du Centre Roundup le 4 janvier. Ce centre abritera le Centre principal de la presse pendant les Jeux Olympiques d'hiver de Calgary en 1988.

OCO'88 devait à l'origine avoir accès aux lieux le 1er février, mais l'importance et la complexité de l'installation de l'équipement et de l'organisation des services n'avaient pas été appréciées à leur juste valeur en 1985, moment où la date d'emménagement avait été établie. De l'équipement télégraphique, radiophonique, téléphonique, informatique ainsi que de l'équipement de télévision et de traitement de films à fine pointe de la technologie sera installé au Centre.

On prévoit maintenant que le Centre principal de la presse ouvrira ses portes aux médias internationaux le 1er février et non pas le 8 février, comme il avait été prévu à l'origine. Pendant les Jeux, 2 500 membres des médias devraient utiliser l'équipement et les services du Centre.

OCO'88 a pu devancer la date d'accès après que deux organismes aient consenti à annuler leur exposition commerciale en janvier 1988. En vertu des conventions conclues, la Recreational Vehicle Dealers Association recevra une somme de 494 000$ pour annuler son Mobile Canada Recreational Vehicle Show qui devait avoir lieu du 28 au 31 janvier et on versera au Silver Group la somme de 230 000$ pour annuler le Calgary Travel Show qui devait être tenu du 22 au 24 janvier.

La nouvelle date d'accès au Centre permet de supprimer une partie importante des coûts de construction qu'on aurait dû engager pour obtenir des installations préfabriquées et pour assurer des services d'installation en dehors des heures normales.

«Le Comité d'organisation des Jeux Olympiques est très reconnaissant de la collaboration spontanée de la Recreational Vehicle Dealers Association, du Silver Group et de l'Exposition et Stampede de Calgary», déclare Bill Pratt, président d'OCO'88.

Paroisses francophones

Messes du dimanche

Immaculée-Conception
10830, 96e rue
Dimanche: 10h30

St-Albert
Chapelle Connelly McKinley
9, Muir Drive
Dimanche: 10h

Ste-Anne
16422, 99A avenue
Dimanche: 11h

St-Thomas d'Aquin
8760, 84e avenue
Samedi: 19h
Dimanche: 9h et 11h

St-Joachim
9928, 110e rue
Samedi: 17h
Dimanche: 10h30

Ste-Famille à Calgary
1719, 5e rue s.o.
Samedi: 17h
Dimanche: 10h30

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

La librairie Le Carrefour

est à la recherche d'un(e)

Commis pour le service aux écoles et bibliothèques

Exigences:
- Très bonne connaissance du français et de l'anglais
- Expérience de travail avec le public
- Intérêt manifeste pour le livre

Il serait souhaitable que les candidat(e)s intéressé(e)s aient fait des études en éducation ou aient travaillé dans ce milieu et/ou dans celui de la vente.

Salaire:
À négocier, avantages sociaux intéressants.

S.V.P. faire parvenir votre demande et curriculum vitae **avant le 16 septembre 1987**

La gérante
Librairie Le Carrefour
8536, 109e rue
Edmonton (Alberta) T6G 1E5

N.B.: Il ne s'agit pas d'un poste de vendeur itinérant.

CN

Appel d'offres pour

TRAVAUX ÉLECTRIQUES POUR LES INSTALLATIONS EST ET OUEST DE CARBURANT POUR BISSELL YARD, EDMONTON (ALBERTA)

Les travaux consistent à l'installation de distribution d'énergie, de contrôle de pompe, éclairage et la fourniture et l'installation de câble souterrain.

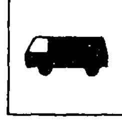
Les soumissions cachetées dans une enveloppe pré-adressée seront reçues jusqu'à 14h, heure normale des montagnes, le jeudi 17 septembre 1987.

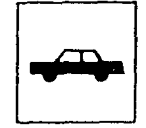
Les documents de soumission peuvent être obtenus du bureau de l'administrateur des contrats d'ingénierie, 15e étage, 10004, 104e Avenue, Edmonton (Alberta) le ou après le 2 septembre 1987, sur dépôt d'un chèque certifié de cinquante dollars (50$) payable à la compagnie de chemin de fer du Canadien National. Les dépôts seront remboursés sur retour des documents en bonne condition dans les 30 jours suivant la date de fermeture des soumissions. Pour de plus amples informations techniques, téléphonez au bureau de l'ingénieur électrique, Edmonton (Alberta) (403)421-6996.

Ni la plus basse ni aucune des soumissions ne seront nécessairement acceptées.

R.A. Walker
Vice-président en charge
Région de l'Ouest canadien






Matériel du Gouvernement

VENTE PUBLIQUE (Offres cachetées)

- Types variés de véhicules

Inspection et vente
vendredi le 11 septembre de 9h à 15h
samedi le 12 septembre de 9h à 12h

Date de clôture
Les offres seront reçues sur les lieux jusqu'à 12h, le samedi 11 septembre.

Les formulaires d'offre d'achat et les conditions de vente seront disponibles sur les lieux. Seules les soumissions reçues sur place durant la période de vente seront considérées.

Lieu de la vente
APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES CANADA
Le Centre de distribution des biens de la Couronne
15508 - 114 avenue (à l'arrière de l'édifice)
Edmonton (Alberta)
(403) 420-3704

Canada

AVIS À L'INDUSTRIE PÉTROLIÈRE ET GAZIÈRE AU CANADA

La mise en oeuvre du Programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur (PCEEMV) est maintenant un fait accompli et les demandes de subventions peuvent être acheminées.

Les dépenses engagées après le 31 mars 1987 dans le cadre d'activités d'exploration et de mise en valeur se déroulant partout au Canada peuvent, en vertu du PCEEMV, être présentées pour solliciter une subvention.

On peut se procurer des formules de demande et d'autres renseignements en se présentant à :
Immeuble d'Énergie, Mines et Ressources Canada
630, 4e Avenue S.-O.
CALGARY (Alberta)

en écrivant à :
PCEEMV
Énergie, Mines et Ressources Canada
C.P. 2907
CALGARY (Alberta)
T2P 0J9

ou en téléphonant au numéro
(403) 292-6704



Énergie, Mines et Ressources Canada — Energy, Mines and Resources Canada

L'Hon. Marcel Masse, Ministre — Hon. Marcel Masse, Minister

Révision du plan des Jeux Olympiques

CALGARY - Le Conseil d'administration d'OCO'88 a rendu public la nouvelle version de son état financier condensé du Plan des Jeux Olympiques. Le fonds de réserve est de 32 millions de dollars plutôt que le montant de 48 millions de dollars prévu en janvier 1987.

Le Conseil a approuvé en même temps le nouveau Plan et le budget 1987-1988 d'OCO'88.

Frank King, président du Conseil, a déclaré que les administrateurs, en approuvant des motions à cet effet, «ont fait savoir que toute demande de dépense non comprise dans le Plan approuvé aujourd'hui serait difficilement recevable».

Il a ajouté que le Conseil avait approuvé le Plan en insistant sur la nécessité de maintenir le fonds à 32 millions de dollars jusqu'aux Jeux. Il a demandé à la direction, au personnel et aux bénévoles d'OCO'88 de «s'engager fermement» à respecter tel quel l'état financier.

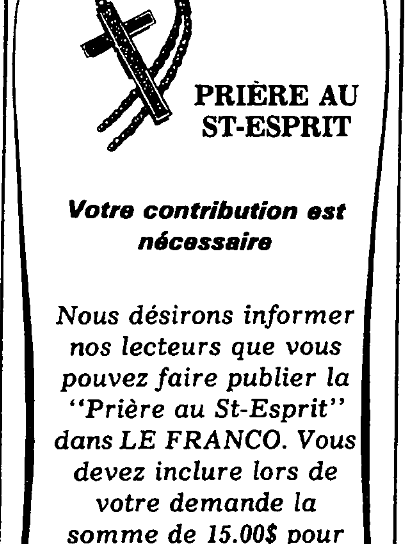
On prévoit des recettes de 554 millions de dollars, 12 millions de dollars de plus qu'il avait été prévu en janvier 1987. Cet accroissement est dû aux succès continus de notre commercialisation auprès des commanditaires et fournisseurs officiels (11 millions de dollars) et d'un accroissement des recettes provenant de la billetterie grâce à une augmentation du nombre de sièges (6 millions de dollars). Cette augmentation est contrebalancée par la baisse des recouvrements attendus des diffuseurs et des recettes de location aux villages des médias (6 millions de dollars).

On prévoit des dépenses de l'ordre de 522 millions de dollars, 28 millions de dollars de plus que prévu en janvier 1987. Cet accroissement provient en grande partie des groupes suivants: Préparation des activités (13 millions de dollars), Installations (5 millions de dollars), Finances (6 millions de dollars) et Technologie (5 millions de dollars). En contrepartie, une économie de 4 millions de dollars a été réalisée en Commercialisation, comme suite au contrat avec CTV Diffuseur hôte.

À la Préparation des activités, l'augmentation des dépenses provient du projet Kanai, de l'exploitation des villages olympiques et d'autres frais d'hébergement (5 millions de dollars), ainsi que des frais d'exploitation aux emplacements sportifs et au Centre principal de la presse (5 millions de dollars). L'ingénierie et la construction aux emplacements, et le transport, sont les autres sources d'accroissement des frais.

Le nouveau télésiège quadruple à Nakiska, ainsi que l'ajout de sièges et de travaux de construction supplémentaires au Parc Olympique Canada et au stade McMahon, sont au nombre des dépenses supplémentaires au chapitre des Installations.

Les augmentations aux Finances sont imputables à une hausse des besoins en matériaux et autres achats et à une augmentation des frais administratifs et juridiques. En Technologie, la hausse provient d'un besoin accru en améliorations des systèmes informatiques, en systèmes audiovisuels et en autre matériel.



PRIÈRE AU ST-ESPRIT

Votre contribution est nécessaire

Nous désirons informer nos lecteurs que vous pouvez faire publier la "Prière au St-Esprit" dans LE FRANCO. Vous devez inclure lors de votre demande la somme de 15.00$ pour chaque parution désirée. N'oubliez pas d'inscrire vos initiales.

Le Franco-Albertain
10008 - 109 rue
Edmonton (Alberta)
T5J 1M4

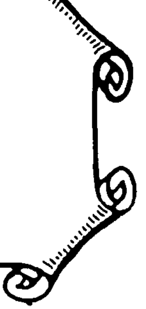
PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit, Toi qui éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde, envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue, même si cela pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue. Au bas, mettre les initiales de la personne exaucée). **R.T.**

BLOC-NOTES LE FRANCO



La ligne des Bonnes Nouvelles



Appelez ou écrivez au journal afin de faire part de la tenue d'événements à buts non-lucratifs se déroulant dans votre communauté. Une courtoisie de AGT.

EDMONTON

LES CHANTAMIS - Anciens et nouveaux membres - Début des répétitions 8 septembre 87 à 19h15. École St-Thomas d'Aquin, 8527, 91ième rue. Informations François Roy président 434-9354 ou Marguerite Martel publiciste 483-5211. N.B.: Avons surtout besoin d'Alto, ténors et basses. Bienvenue à tous! 15/9

La PRÉ-MATERNELLE FRANCOPHONE d'EDMONTON, l'École Enfantine a encore quelques places disponibles dans son groupe des 3 ans et des 4 ans. Pour plus d'information, contactez Paule 434-8632 29/9

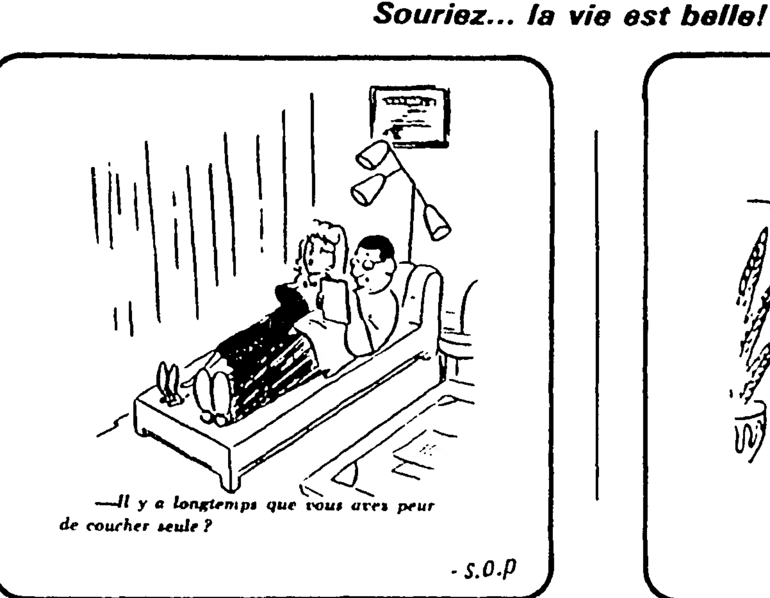
CALGARY

LE CARREFOUR tiendra une vente de réouverture à partir du 19 septembre jusqu'au 26 septembre inclusivement. Rabais de 5% à 70% sur toute la marchandise. Durant cette vente, venez participez au tirage de 2 bons d'achat d'une valeur de 30$ chacun. Le tirage aura lieu au Carrefour le 26 septembre à 13h. Veuillez noter que le livre «Perce-Neige» de Monsieur Émile Neyron est maintenant disponible au Carrefour de Calgary. 8 9

ST-PAUL

EXPOSITION HÔPITAL Ste-Thérèse - Le musée historique de St-Paul «Historical Museum» ouvre ses portes pour la saison d'été. Afin de souligner l'ouverture du nouvel hôpital Ste-Thérèse, le musée fait revivre les services de l'hôpital depuis sa fondation et d'autres services médicaux depuis 1907. On vous invite à visiter ces expositions entre 10h et 17h du lundi au vendredi.

Souriez... la vie est belle!





Tarifs: 4$ pour 25 mots ou moins (1 parution), 7$ pour 25 mots ou moins (2 parutions). Plus de 25 mots 10¢ du mot additonnel. Petites annonces encadrées, ajouter 2,50$ pour l'encadrement. Nous faire parvenir la petite annonce par écrit avec chèque ou mandat poste à: **Les petites annonces, Le Franco, 10008, 109e rue, Edmonton (Alta) T5J 1M4.** On peut annuler une petite annonce en composant le 423-5672.

EDMONTON

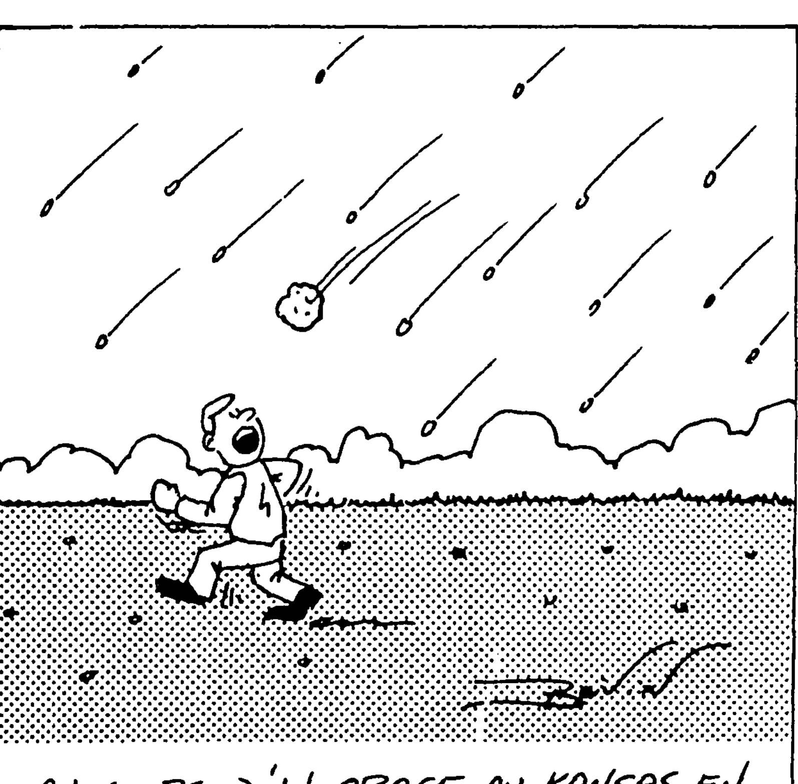
COURS DE PIANO, théorie et solfège offerts à domicile aux enfants et adultes. Bienvenue aux débutants. Tél.: 466-7459 15/9

Enseignant RECHERCHE GARDIENNE pour un enfant de 7 mois, débutant le 1er septembre à St-Albert. Tél.: 458-6386 8/9

RECHERCHE GARDIENNE bilingue pour s'occuper de 3 enfants chez moi, le jour de 8h à 17h30, à 5 milles au sud de Sherwood Park. Appelez le soir à 464-4273. 15/9

CALGARY

Les cours chez LES GIGUEURS vont commencer lundi le 14 septembre. Les répétitions pour les débutants qui sont dans l'année scolaire cinq ou six auront lieu de 15h30 à 16h30 et les répétitions pour les débutants adolescents et adultes auront lieu entre 17h30 et 18h30. Les frais sont de 60$ par année. Communiquez avec Marguerite Doods-Bélanger au 284-2492. 15/9



Les dossiers de l'A.C.F.A.



Calendrier des activités culturelles

Publié par la Commission culturelle de l'ACFA

SEPTEMBRE 1987

Boîte à Popicos: En reprise: la pièce de théâtre «Si la 91ième m'était contée... les 11, 12, 13, 17, 18 et 19 septembre à 20h au théâtre communautaire Boîte à Popicos. Billets disponibles à l'avance en composant le 469-7193. **À Bonnyville** le 4 septembre 1987 au «Lyle Victor Albert Theatre». **À Calgary** le 26 septembre 1987 (location à confirmer)	**Ligue locale d'Improvisation d'Edmonton** Le camp d'entraînement de la LLIE se tiendra les 25, 26 et 27 septembre. Pour plus d'informations: Yves Turbide 469-7193	**Girandole** La Girandole invites tous les jeunes a s'inscrire à des cours de gigue. 85$ par année pour les enfants de la 4ième année à la 12ième année 60$ par année pour les enfants de la 1ière à la 3ième année 125$ par année pour les adultes
L'A.C.F.A. régionale de Calgary Le 18 septembre. Ouverture officielle des nouveaux locaux de l'A.C.F.A. régionale de Calgary. Visite publique du 18 au 25 septembre. Tous sont les bienvenus! Le 18 septembre à 19h, lancement du livre de M. Émile Neyron «Perce-Neige», au Bureau de l'A.C.F.A. de Calgary. Bienvenu à tous! Le 16 septembre, à Calgary, lancement officiel du Comité «Contact Calgary». Ce comité a pour but de promouvoir le bilinguisme aux Jeux Olympiques. Pour plus d'informations communiquez avec l'A.C.F.A. régionale de Calgary au 228-4095.	**Ligue Locale d'Improvisation de Calgary** camp d'entraînement de la LIC: Le vendredi 11 septembre à 19h; le vendredi 18 septembre à 19h; le samedi 26 septembre de 9h à 16h Le tout se déroulera au sous-sol de l'Église Sainte-Famille	**Le Théâtre Français d'Edmonton** se prépare à lancer sa nouvelle saison ... surveillez les publicités! Vous voulez que vos activités soient publiées dans ce calendrier au début de chaque mois? Communiquez vos informations à Yves Caron au 423-1680.

Des changements et du renouveau à la commission culturelle

Suite à la suggestion du comité de la commission culturelle, le comité exécutif de l'A.C.F.A. provinciale a entériné la résolution de modifier le statut de la commission culturelle. Cette résolution fait suite à la proposition amenée au dernier conseil général, d'intégrer plus étroitement «le culturel» au sein du développement communautaire.

En des termes plus simples, ceci veut dire que l'A.C.F.A. reconnaît maintenant le développement culturel comme un élément primordial de notre développement communautaire. Mais comment s'y prendre pour donner une vigueur nouvelle aux artistes d'ici, à nos institutions culturelles, à tous ces gens qui, individuellement, ont des projets artistiques, culturels?

Yves Caron, directeur adjoint au développement communautaire, en poste depuis le 1er juillet 1987, s'affaire à répondre à cette question. Et en ce sens, voici quelques projets qu'il nous propose. Ce sont des projets qu'il croit viables dans le contexte économique actuel. Ces projets, ainsi que tous ceux que vous pourrez concevoir, se réaliseront s'il trouvent preneur dans la population. Car l'A.C.F.A. est ici un outil pour les artistes ou les promoteurs de tels projets, afin de les aider à trouver le financement, la formation, l'aide technique, la scénarisation ou mise en scène, la diffusion etc. nécessaires à la réussite de leurs idées.

Ceci dit, voici les projets en cours et ceux qui ne demandent qu'à se réaliser. Tout autre projet est aussi le bienvenu.

Projets de développement culturel

Projet en marche: Spectacle bénéfice d'André Gagnon

Participation du plus grand nombre possible de franco-albertains au spectacle bénéfice d'André Gagnon présenté le 23 octobre prochain au «Jubilee Auditorium».

But: 1) Amasser des fonds pour défendre en cour la cause des écoles francophones en Alberta.

2) Créer un fonds pour le développement du potentiel artistique franco-albertain.

Projet: Donner une envergure provinciale au jeu du théâtre d'improvisation, en stimulant son avènement par des ateliers de formation pour joueurs, techniciens et organisateurs partout en Alberta.

But: 1) Créer un tournoi provincial annuel.

***On demanderait aux comités culturels des bureaux régionaux de l'A.C.F.A., de bien vouloir communiquer avec nous sur ce sujet. Merci!**

Projet: Création d'une agence artistique

But: 1) Faire la promotion et la vente des spectacles des artistes professionnels et amateurs franco-albertains

2) Présenter des spectacles nationaux en tournée. Les diffuser dans les grands centres et les localités albertaines participantes.

Projet: Projet photos historiques

But: 1) Colliger, rephotographier et imprimer sur papier photographique des photos historiques choisies pour leurs esthétiques et historiques.

2) Éditer un livre «artistique» sur l'histoire de la colonisation francophone en Alberta. Le livre sera composé à 95% de photographies.

Projet: Sculpture moderne (installation mixte)

But: 1) Selon un concept déjà établi, finaliser la création et construire une sculpture de médium mixte à Edmonton

2) Donner à l'évènement artistique une diffusion nationale.

*Ici on est à la recherche d'un sculpteur amateur intéressé à ce projet conjoint.

Toutes les personnes intéressées à participer de près ou de loin à un ou à plusieurs de ces projets, sont invitées à communiquer avec Yves Caron par écrit ou par téléphone à l'adresse suivante:

A.C.F.A. provinciale
10008, 109e rue #203
Edmonton (Alberta)
T5J 1M4